Adresse : rue de Caraman 13
7300 Boussu

Tél. : 065/76.61.40
Mail : secretariatetudiant@eps-boussu-ath.be

Plan d'accompagnement des étudiants 2024-2027

Objectifs du plan d'accompagnement

Ce plan d'accompagnement des étudiants (PAE) a pour objectif la coordination des activités d'accompagnement et de suivis des étudiants prévues par l'EPS Boussu-Ath.

Notre établissement accompagne propose à chaque étudiant un accompagnement adapté au public que nous accueillons durant l'ensemble du parcours de formation.

Pour ce faire, une personne de référence, chargée de la coordination des actions, est désignée pour les deux implantations. C'est à elle que les étudiants et l'équipe éducative peuvent adresser leurs questions relatives au présent plan.
Les objectifs du plan d'accompagnement des étudiants 2024-2027 sont les suivants :

1) aider les étudiants à clarifier leur projet d'étude ;
2) anticiper les décrochages éventuels ;
3) faciliter l'inscription ou le maintien en formation ;
4) aider les étudiants à identifier et à analyser leurs éventuelles difficultés ;
5) proposer des remédiations ou des solutions spécifiques aux difficultés constatées ;
6) favoriser la transparence des informations relatives à l'accompagnement des étudiants.

Tableau synthétique – Contenu de notre plan d'accompagnement

Objectifs	Difficultés prises en charge	Moyens mobilisées	Acteurs concernés	Quand	Indicateurs
1 Aider les étudiants à clarifier leur projet d'étude	Éviter les **représentations erronées des modalités d'organisation et des exigences** de la formation, en *répondant à leurs interrogations*	Temps de travail du secrétariat (rencontre individuelle et personnalisée) ; Participation au salon du SIEP ; Présence de l'EPS sur internet, site web et réseaux sociaux.	Directeur ; Équipe du secrétariat ; Enseignants volontaires.	Avant l'entrée en formation Début du cursus	Nombre d'étudiants accueillis chaque année ; Nombre de post sur les réseaux sociaux.
2 Faciliter l'inscription et/ou le maintien en formation	Parer aux **réticences d'inscription/de maintien en formation** par : - la proposition d'élaboration d'un *planning de formation sur mesure* répondant aux besoins de l'étudiants ; - d'éventuels aménagements raisonnables ou VA.	Temps de travail de la Direction, du secrétariat ; Périodes enseignement inclusif ; Périodes d'accompagnement.	Directeur ; Équipe du secrétariat ; Référent enseignement inclusif ; Enseignants.	Avant l'entrée en formation et pendant le cursus	Nombre de demandes d'aménagements raisonnables. Nombre de demande de VA.
3 Anticiper les décrochages éventuels	**Assiduité, savoir-être et difficultés individuelles et collectives** sont examinées par le *Conseil des études de suivi annuel* (au niveau des Sections), de manière ponctuelle Recensement par les enseignants et les coordinations de section des **difficultés manifestées en classe** par les étudiants Incompréhension de l'organisation des cours et des évaluations.	Temps de travail de la Direction et des enseignants ; Plan d'accompagnement ; Rencontre individuelle avec les étudiants. Modifications et uniformisation des Notes d'Intentions Pédagogique (NIP)	Directeur ; Enseignants ; Équipe du secrétariat ; Référent PAE.	Annuellement ; Au début de formation ; Tout au long du parcours.	Organisation du Conseil des études de suivi annuel ; Nombre de rencontre individuelle avec les étudiants.

Objectifs	Difficultés prises en charge	Moyens mobilisées	Acteurs concernés	Quand	Indicateurs
4 Aider les étudiants à identifier, à analyser et à solutionner leurs éventuelles difficultés	A l'issue des Conseils des études, une *approche spécifique personnalisée* peut être proposée, pour parer aux difficultés éventuellement rencontrées en matière d'/de : **-Assiduité ;** **-Difficultés spécifiques à une matière ;** **-Difficultés spécifiques à un groupe classe.**	Temps de travail des acteurs des Conseils des études ; Rencontre individuelle avec les étudiants ;	Directeur ; Enseignants ; Référent enseignement inclusif.	Tout au long du parcours	PV des Conseils des études ; Nombre de rencontre individuelle avec les étudiants.
5 Proposer des remédiations ou des solutions spécifiques aux difficultés constatées dans les sections	Remédiations continues ainsi qu'à l'issue d'évaluations certificatives, afin de faciliter **la fluidité du parcours de formation**	Temps de travail des enseignants ; Périodes d'accompagnement ; Périodes enseignement inclusif ; Rencontre individuelle des étudiants.	Enseignants ; Directeur ; Équipe du secrétariat ; Référent PAE ; Référent inclusif.	Tout au long du parcours	Taux de réussite des étudiants bénéficiant d'aménagements raisonnables (AR) ; Nombre de rencontre individuelle avec les étudiants.
6 Favoriser la transparence des informations relatives à l'accompagnement des étudiants	**Compréhension erronée des possibilités d'accompagnement**	Temps de travail des acteurs impliqués	Directeur ; Équipe du secrétariat	Au début de formation.	Distribution, aux étudiants, d'un document comprenant : les informations relatives au plan d'accompagnement des étudiants, les informations relatives aux démarches en matière d'enseignement inclusif.

Avant l'entrée en formation et au début de formation :

- Le directeur, l'équipe du secrétariat et les enseignants volontaires participent au salon du SIEP et aux différentes journées « portes ouvertes » afin de rencontrer les futurs étudiants et clarifier leur projet de formation ;

- La direction et l'équipe du secrétariat mettent à jour le site internet et les réseaux sociaux de l'établissement afin de communiquer aux futurs étudiants des informations claires concernant l'organisation de l'établissement et l'offre de formation ;

- Le directeur et l'équipe du secrétariat accueille les étudiants et répondent à leurs questions, leurs fournissent une explication claire concernant l'organisation de l'établissement et l'offre de formation et leur fournissent un document comprenant les informations relatives au plan d'accompagnement des étudiants, les informations relatives aux démarches en matière d'enseignement inclusif et de VA ;

- Les enseignants fournissent aux étudiants une NIP claires et détaillée concernant les modalités de l'UE. Cette NIP comprend les données d'identification des l'UE, les prérequis nécessaires pour suivre l'UE ; les objectifs d'apprentissages de l'UE ; la planification de l'UE sur l'année ; les modalités d'évaluation de l'UE ; d'éventuelles informations complémentaires propres à chaque enseignant concernant l'UE ; les grilles d'évaluation liées à l'UE.

Tout au long du parcours de formation :

- Il est procédé à un recensement des difficultés traduisant des risques individuels et/ou collectifs de décrochage tels que :
    - manque d'assiduité ;
    - dynamique de groupe perturbée : prise de contact de la Direction par l'enseignant, afin d'analyser le problème

- Selon les problèmes mis en évidence, une approche spécifique est proposée par le directeur :
    - prise de contact écrite ou orale ;
    - rencontres organisées avec le ou les étudiants concernés par ces aspects, afin d'éviter les décrochages.

- Afin d'aider les étudiants en difficulté à identifier, à analyser et à solutionner celles-ci, en prenant appui sur les éléments mis en évidence lors des Conseils des Études ainsi que par les coordinations de section, une approche spécifique peut être proposée :
    - rencontre individuelle entre l'étudiant et le ou les enseignants –ainsi qu'avec la direction (personne référente du plan d'accompagnement) le cas échéant afin, selon les cas, d' attirer l'attention de l'étudiant sur les difficultés observées, resituer le cadre et les exigences de la formation, entendre son point de vue , faire le point sur les difficultés rencontrées, apaiser

certaines craintes, et chercher ensemble des solutions ou mesures réalisables et acceptables pour remédier à ses difficultés.

Annuellement :

- Organisation d'un Conseil des études de suivi, à certains moments-clés des formations. Au cours de ces réunions, divers points sont abordés pour chaque étudiant :
  - assiduité de l'étudiant par cours de chaque UE ;
  - savoir-être de l'étudiant ;
  - situation de l'étudiant dans son apprentissage (évaluations formatives et certificatives) ;
  - difficultés spécifiques à un groupe-classe et/ou à un cours ou une matière en particulier.

Personnes ressources

Action concernées	Personnes ressources	Contacts
Directeur	Monsieur Neveux Jean-Robert	jean-robert.neveux@eps.boussu-ath.be
Équipe du secrétariat	Madame Degrève Sophie Madame Morue Mélissa	sophie.degreve@eps.boussu-ath.be melissa.morue@eps.boussu-ath.be
Coordination des actions du PAE	Monsieur Delhaye Théo	theo.delhaye@eps.boussu-ath.be
Enseignement inclusif – demandes d'AR	Monsieur Delhaye Théo	theo.delhaye@eps.boussu-ath.be